

SOFAM

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2020

LES PERCEPTIONS

En 2020, le montant total des perceptions de droits s'élève à 3.580.419 €. C'est une hausse de 28 % par rapport à l'année 2019 (2.798.514 €).

	ENCAISSEMENT
Droits primaires	336.869
Câble	1.877.223
Copie privée	313.540
Reprographie	726.825
Exception enseignement	132.371
Prêt public	152.415
Droit de suite	41.177
Total	3.580.419

LES FRAIS DE GESTION

PARTIE 2 : FRAIS DE GESTION		
<i>A. Total des frais (*)</i>	780.085	
<i>(*) inclut dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique Ventilation sur base de la retenue statutaire</i>		
Droits primaires	80.871	
Câble	514.794	
Copie privée	44.387	
Reprographie	92.829	
Exception enseignement	22.607	
Prêt public	20.958	
Droits de suite	3.638	
<i>B. Frais nets de gestion (*)</i>	549.380	
<i>(*) hors dépenses d'action culturelle et contribution au fonds organique</i>		
Droits primaires	56.954	
Câble	362.547	
Copie privée	31.260	
Reprographie	65.376	
Exception enseignement	15.921	
Prêt public	14.760	
Droits de suite	2.562	
C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice	15,34 %	

**TAUX DE CHARGES NETTES —
SELON LES DÉFINITIONS DU SPF
ECONOMIE**

	2018	2019	2020	
Encaissements	2.098.008	2.798.514	3.580.419	
Moyenne des perceptions 2018-2020			2.825.647	(2)
Charges nettes SOFAM (hors action culturelle)			549.380	
– déduction contribution au fonds organique			-7.161	
Charges nettes (hors AC et fonds organique)			542.219	(1)
Taux de charges nettes sur perceptions moyennes			19.19 %	(1) / (2)

REFUS D’OCTROYER UNE LICENCE

La SOFAM a refusé d’octroyer une licence pendant l’année 2020. L’utilisateur souhaitait l’extension d’une licence existante alors qu’il ne respectait pas ses engagements dans le cadre de cette licence.

**REMUNERATION VERSEE ET
AVANTAGES OCTROYES AUX
PERSONNES GERANT LES ACTIVITES
DE LA SOCIETE DE GESTION**

La fonction d’administrateur est gratuite. Le conseil peut décider du remboursement de frais liés à la fonction.